

CPE les Pilotes de l'Avenir

CALENDRIER DE PAIEMENTS DES FRAIS DE GARDE 2024-2025

Voici le tableau pour la perception des frais de garde. Les montants inscrits représentent les coûts d'un enfant qui fréquente de service de garde 5 jours par semaine.

Nous privilégions **les paiements préautorisés** mensuels.

Pour ce qui est des sorties ou autres frais qui pourraient vous être facturés, une facture vous sera envoyée par courriel. Le montant sera prélevé dans les jours suivants. Un état de compte vous sera fourni sur demande.

Dates	Montants par mois / enfant	Nombre de jours dans le mois
12 septembre 2024	191.10 \$	21
10 octobre 2024	209.30 \$	23
14 novembre 2024	191.10 \$	21
12 décembre 2024	200.20 \$	22
9 janvier 2025	215.05 \$	23
13 février 2025	187 \$	20
13 mars 2025	196.35 \$	21
10 avril 2025	205.70 \$	22
8 mai 2025	205.70 \$	22
12 juin 2025	196.35 \$	21
10 juillet 2025	215.05 \$	23
14 août 2025	196.35 \$	21
11 septembre 2025	205.70 \$	22

***INDEXÉ À 9.35\$ / JOUR**

Note : L'article 5 du Règlement sur la contribution réduite (RCR) prévoit que le montant pour la contribution réduite est indexé au 1^{er} janvier de chaque année. Vous en serez informé par courriel en décembre.